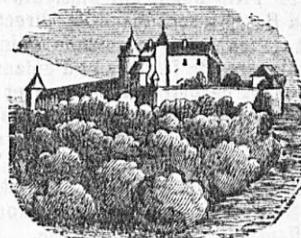




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . . 1 an » 9 50
 » . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9⁰² 3¹⁷ 9⁰²; BULLE, dép. 5²⁵ 1²⁵ 6¹⁵.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

L'armistice de l'Autriche-Hongrie.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le traité d'armistice a été signé le dimanche 3 novembre, à 3 h. après midi.

Voici les conditions de l'armistice :

1. Cessation immédiate des hostilités sur terre, sur mer et dans les airs

2. Démobilisation générale en Autriche-Hongrie et rappel immédiat de toutes les unités qui opèrent sur le front de la mer du Nord jusqu'à la Suisse. On maintiendra sur le territoire de l'Autriche-Hongrie, dans des frontières spécialement délimitées, un maximum de 20 divisions sur le pied de paix, comme avant la guerre. La moitié du matériel d'artillerie ainsi que les munitions correspondantes de toute l'armée qui se trouvent sur les territoires évacués par les troupes austro-hongroises seront réunis dans les localités à fixer par les Alliés et par les États-Unis, afin de leur être remis.

3. Evacuation de tous les territoires occupés de force par l'Autriche-Hongrie au commencement de la guerre et rappel dans un délai à fixer par les commandements alliés des troupes austro-hongroises sur une ligne exactement déterminée (suivent des précisions sur cette ligne). Tous les territoires évacués seront occupés par les troupes des Alliés et des États-Unis.

4. Les Alliés auront le droit absolu :
 a) de faire circuler librement leurs troupes sur les chemins de fer, routes et voies navigables du territoire austro-hongrois et d'employer les moyens de transport austro-hongrois nécessaires.

b) D'occuper en Autriche-Hongrie les points stratégiques qui leur paraissent nécessaires et de s'établir sur ces points pour y maintenir l'ordre.

c) De réquisitionner contre paiement en faveur des armées alliées, où qu'elles se trouvent.

5. Retraite immédiate dans un délai de 15 jours de toutes les troupes allemandes, non seulement du front italien des Balkans, mais de tout le territoire austro-hongrois, et internement de toutes les troupes allemandes qui n'auront pas quitté l'Autriche-Hongrie à cette date.

6. L'administration des provinces évacuées par l'Autriche-Hongrie sera confiée aux autorités locales sous le contrôle des commandants des troupes d'occupation.

7. Rapatriement immédiat, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre et des ressortissants internés des États alliés.

Les conditions d'ordre naval sont les suivantes :

1. Arrêt immédiat des hostilités sur mer et indication exacte du stationnement et mouvement des bâtiments austro-hongrois. Il sera donné connaissance aux États neutres que la navigation de la marine de guerre et marchande des puissances alliées est autorisée dans toutes les eaux territoriales sans qu'ensuite de ce fait la question de neutralité puisse être soulevée.

2. Remise aux Alliés et aux États-Unis de 15 sous-marins austro-hongrois qui se trouvent dans les eaux austro-hongroises ou qui pourraient y aborder.

Démobilisation et désarmement de tous les autres sous-marins austro-hongrois, qui doivent être placés sous le contrôle des Alliés et des États-Unis. Remise de trois vaisseaux de ligne, de trois croiseurs légers, neuf contre-torpilleurs, un poseur de mines, six monitors du Danube avec leur armement, leur munition et leurs approvisionnements aux Alliés et aux États-Unis, qui auront à désigner les bâtiments à livrer. Tous les autres navires de haute mer, y compris les bâtiments pour la navigation fluviale, devront être réunis dans une localité que les Alliés et les États-Unis désigneront. Ils devront être démobilisés et complètement désarmés et seront placés sous la surveillance des Alliés et des États-Unis.

3. Liberté de navigation dans l'Adriatique, y compris les eaux territoriales, le Danube et ses affluents qui coulent à l'intérieur du territoire austro-hongrois, pour les bâtiments de guerre et de marine marchande des Alliés et des États-Unis. Les Alliés et les États-Unis auront le droit de draguer les champs de mines et de détruire les barrages des mines dont la situation doit être indiquée. Afin d'assurer la liberté de navigation des navires sur le Danube, les Alliés et les États-Unis pourront occuper ou défendre toutes les fortifications et ouvrages de défense.

4. Maintien du blocus des puissances alliées dans les conditions actuelles. Les navires austro-hongrois qui se trouvent en route sont sujets à être capturés.

Sont réservées les exceptions à stipuler par une commission qui sera établie par les Alliés et les États-Unis.

5. Concentration de toutes les forces aériennes de la marine dans une localité à désigner par les Alliés et les États-Unis.

6. Evacuation de toutes les côtes frontalières de tous les ports de commerce occupés par l'Autriche-Hongrie à l'intérieur des territoires nationaux, et abandon de tout le matériel flottant, des approvisionnements et du matériel de navigation de toutes espèces.

7. Usage par les Alliés et par les États-Unis de toutes les fortifications de terre et de mer et des installations organisées pour la défense de Pola, ainsi que des chantiers et des arsenaux.

8. Remise de tous les navires marchands alliés que l'Autriche a capturés.

9. Défense de destruction des installations, du matériel, etc., avant l'évacuation ou la remise.

10. Mise en liberté sans réciprocité de tous les équipages capturés ou blessés de la marine de guerre et de la marine marchande qui se trouvent entre les mains de l'Autriche-Hongrie.

La réponse américaine à l'Allemagne.

On mande de Washington au *Hollandsche News Bureau* :

Le secrétaire d'État Lansing a transmis, le 5 novembre, à l'Allemagne, par l'intermédiaire du chargé d'affaires suisse, la note suivante :

« Dans ma note du 22 octobre 1918, je vous ai communiqué que le président a transmis son échange de notes avec les autorités allemandes aux gouvernements avec lesquels les États-Unis sont associés en leur suggérant que si les gouvernements sont disposés à conclure la paix sur conditions et principes indiqués, ils prient leurs conseillers militaires et ceux des États-Unis de soumettre aux gouvernements associés contre l'Allemagne les conditions nécessaires d'un armistice qui sauvegarde complètement les intérêts des États intéressés et qui assure aux gouvernements alliés le pouvoir illimité de garantir et imposer les détails de la paix acceptés par le gouvernement allemand s'ils estiment un tel armistice nécessaire au point de vue militaire. Le président vient de recevoir un mémoire dans lequel les gouvernements alliés prennent acte de l'échange des notes et qui est ainsi conçu :

« Les gouvernements alliés ont examiné de façon approfondie l'échange des notes entre le président des États-Unis et le gouvernement allemand et après les explications reçues ils se déclarent prêts à conclure la paix avec l'Allemagne sur la base des conditions énoncées par le président dans son message du 8 janvier 1918 de même que sur la base des principes qu'il a exprimés dans ses discours ultérieurs.

Les gouvernements alliés rappellent que le paragraphe deux qui se rapporte à la question désignée généralement sous les termes « liberté des mers » est susceptible de plusieurs interprétations parmi lesquelles quelques-unes ne peuvent pas être admises

par eux. Sous ce rapport ils entendent donc se réserver toute liberté d'action lorsqu'ils prendront part à la conférence de paix. En outre le président, en rédigeant les conditions de paix qu'il a exposées dans son message du 8 janvier, a déclaré que les territoires occupés ne doivent pas seulement être évacués et libérés mais aussi restaurés.

Les gouvernements alliés estiment qu'il ne saurait y avoir aucun doute sur le fait que ces mesures sont comprises dans ces conditions. Elles signifient que l'Allemagne devra fournir des dédommagements pour toutes les pertes causées à la population civile des Alliés et à ses biens du fait d'une agression de l'Allemagne sur terre, sur mer et dans les airs. »

M. Lansing continue :

J'ai été chargé par le président de dire qu'en ce qui concerne l'interprétation de ce dernier paragraphe du mémoire il se trouve en communion de pensées avec les Alliés. En outre j'ai été chargé par le président de vous prier de communiquer au gouvernement allemand que le maréchal Foch a reçu mandat du gouvernement des États-Unis et des gouvernements alliés de recevoir les plénipotentiaires autorisés du gouvernement allemand et de leur communiquer les conditions de l'armistice. »

(signé) Lansing.

Les Allemands peuvent avoir, par les quelques lignes qui précèdent, un avant-goût de ce qui les attend.

Vers la capitulation ?

Les plénipotentiaires allemands ont quitté Berlin.

La délégation allemande pour la conclusion d'un armistice et pour entreprendre des négociations de paix est partie mercredi après midi de Berlin vers l'ouest.

L'entrevue.

Le maréchal Foch a avisé les plénipotentiaires allemands qu'ils seraient reçus jeudi soir, vers dix heures, aux avant-postes français pour la conclusion de l'armistice.

On prévoit que celui-ci sera conclu cette semaine déjà.

Si l'armistice est refusé.

Le *Matin* donne les précisions suivantes sur le mode de transmission des décisions de la conférence de Versailles à l'Allemagne :

Le colonel House a transmis dans la nuit de lundi à mardi, à 3 heures, le texte chiffré à M. Wilson. Celui-ci a dû en prendre connaissance mardi dans la matinée et fera connaître ses stipulations dans le plus bref délai. L'Allemagne enverra alors des parlementaires au maréchal Foch.

Si la guerre doit continuer, le maréchal, qui commandera cette fois toutes les opérations, sera maître d'atta-

quer l'Allemagne sur plusieurs fronts. La Bavière sera menacée directement et la capitale prussienne paiera ses massacres de femmes et d'enfants froidement perpétrés à Londres et à Paris. Aucune discussion ne sera admise. La réponse devra être oui ou non et devra être presque immédiate, sinon les conditions d'armistice seront modifiées et nos armées poursuivront leur offensive contre l'Allemagne.

Troubles révolutionnaires à Kiel.

La Gazette de Francfort donne sur de graves incidents dont Kiel a été le théâtre, les informations suivantes : « Le 3 novembre, s'est produit à Kiel, à la suite d'une réunion où des socialistes indépendants avaient pris la parole, des troubles auxquels ont participé des hommes de la marine de guerre et des ouvriers des arsenaux. Les manifestants avaient résolu de délivrer par la force de nombreux matelots de la 3^e escadre incarcérés à la prison militaire en raison de cas graves de refus d'obéissance. Il se produisit plusieurs rencontres avec la police au cours desquelles 8 personnes furent tuées et 29 blessées. Les manifestants firent un cortège à travers la ville, brisèrent des vitres, pénétrèrent dans les cafés et dans les bars pour y inviter les ouvriers et les matelots qui s'y trouvaient à se joindre à eux. Toutes les patrouilles furent désarmées.

Le gouverneur de la ville, pour éviter toute nouvelle effusion de sang, a consenti à recevoir une délégation des manifestants. Il semble bien, quoique la Gazette de Francfort ne le dise pas expressément, que le gouverneur fit mettre en liberté les matelots incarcérés. Le journal de Francfort continue, en effet, en ces termes sa dépêche :

« Dans l'après-midi, de grands cortèges, à la tête desquels se trouvaient les matelots de la 3^e escadre, mis en liberté, ont parcouru la ville. Des drapeaux rouges furent déployés. Les manifestants se sont rendus à la gare pour recevoir le secrétaire d'Etat Hansmann et le député socialiste Noeke, envoyés à Kiel par le gouvernement.

NOUVELLES SUISSES

A notre frontière orientale.

Berne, 6 novembre. (Communiqué de l'état-major de l'armée.) Aucun incident important ne s'est produit le 5 novembre à notre frontière est. Les Italiens se sont avancés dans le Tyrol jusqu'à Res-

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

LA FEMME MOUSQUETAIRE

PAR

63

HENRY GRENET

— Je le sais. Vous êtes resté bien longtemps loin de la cour.
— En effet, madame. Depuis trois longues années je tiens campagne pour le service de Sa Majesté. Je n'y fus pas heureux. Seulement alors, la belle Montespan remarqua le costume de deuil de sa protégée.
— Eh! quoi, ma petite comtesse, vous portez les couleurs du deuil. Quel malheur vous frappa?
— Le plus grand qui puisse atteindre un cœur aimant. J'ai perdu mon fiancé.
— Le comte de Marmont serait mort? La chose est elle possible?
— Non, madame, le comte n'est pas mort, mais sa destinée est presque aussi cruelle. Il a été enlevé par des partisans espagnols, et un ordre mystérieux l'a fait envoyer dans la péninsule.
— C'est là une grande calamité!
— Certes, mais je retrouverai mon ami.
— Et je vous y aiderai. En attendant le

chenscheidegg. Le Münsterthal grison se trouve donc aujourd'hui derrière le front italien, tandis que la vallée de l'Inn débouche derrière le front autrichien. Environ 140 Autrichiens et 5 Italiens ont été rejetés sur notre territoire dans le Münsterthal et près de l'Umbrail et ont été internés.

Un avion italien a survolé toute l'Engadine pendant l'après-midi; il a essuyé le feu de nos postes. Un avion autrichien, qui avait perdu sa direction, a atterri le 5 novembre à 5 heures du soir près de Landquart. L'aviateur est interné.

Les renforts annoncés hier sont arrivés dans le Rheintal. Il est difficile de juger de la situation du Vorarlberg; toutefois la tranquillité semble y régner.

Pour le maintien de l'ordre. — Le Conseil fédéral adresse aux journaux le communiqué suivant :

A la demande du gouvernement de Zurich, le Conseil fédéral, fermement décidé à maintenir l'ordre public et la tranquillité en Suisse, a ordonné la mobilisation de divers corps de troupes.

Il agira sans faiblesse contre tous les éléments qui participeraient d'une manière quelconque à des menées révolutionnaires ou anarchistes. Il ne permettra pas que la Suisse devienne le champ d'épuration des agitateurs-bolchévistes.

La guerre en Europe.

La situation.

De la frontière hollandaise à Verdun, tout le front allemand est ébranlé et les Alliés ont progressé sur toute la ligne. Ces progrès réalisés chaque jour, d'une manière régulière, leur permettent d'augurer le nettoyage complet des territoires français et belges dans un avenir très peu éloigné. Pour peu que les armées américaines avancent encore des deux côtés de la Meuse, l'armée allemande n'aura plus de ligne de retraite et elle sera acculée vers Sedan.

Les nouvelles de ce matin nous disent que, mercredi, à 4 heures de l'après-midi, les éléments avancés de la première armée américaine se sont emparés de la partie de la ville de Sedan située sur la rive ouest de la Meuse.

La ville est incendiée et les ponts de chemins de fer détruits.

Dans cette opération, les Américains ont dégagé 700 kilomètres de territoire français, libéré 2000 civils, capturé 6000 prisonniers et une énorme quantité de butin.

moment favorable, veuillez me prêter une oreille attentive.

— Je vous écoute, madame.
— Depuis votre départ, il s'est passé bien des choses à la cour. Ma situation est battue en brèche par mes ennemis, jaloux des faveurs de Sa Majesté. Ces intrigants n'ont reculé devant rien pour combattre mon pouvoir.

— Vous êtes en posture de ne redouter aucune attaque.

— Qui sait? Sa Majesté n'aime pas qu'on la contredise. Je suis autoritaire. De ce contraste naissent des froissements que mes ennemis savent exploiter avec habileté.

— Et qui sont ces ennemis?

— De puissants seigneurs et quelques dames de la cour, dont la plus redoutable entre toutes est la veuve de ce petit rimeur de Scarron, Mlle d'Aubigné.

— Et que puis-je faire pour vous, madame?

— Beaucoup. J'ai besoin d'un ami fidèle pour soutenir mes intérêts près de M. de Louvois, quel que peu.

— Je représenterai à M. de Louvois combien il lui importe de vous soutenir.

— C'est cela même.

— Est-ce tout?

— Non. Il vous faut, mademoiselle de Meyrac, surveiller étroitement ce qui se passe autour de Mme Scarron.

— La chose me sera difficile, je n'ai plus

GRUYÈRE

La grippe. — L'autre jour, on ensevelissait, à La Tour-de-Trême, M. Marins Bugard, un jeune homme modèle qui faisait le bonheur de ses parents, enlevé à l'affection des siens après quelques jours de la terrible maladie. A la famille en deuil, vont toutes nos sympathies.

A l'Hôpital de district, à Riaz, est décédé lundi des suites de la grippe et de la pleurésie, M. Alfred Remy, de Charmey. Agé de 83 ans seulement, M. Remy était marié et père de trois enfants en bas-âge. Nos sincères condoléances à toute la parenté.

De La Roche :
Encore deux victimes de l'épidémie, qui résiste avec une rare opiniâtreté dans notre grand village : une jeune femme de 27 ans, Mme Alice Bouquet, qui laisse trois petits enfants, et un jeune homme de 31 ans, célibataire, M. Emile Rigolet.

De Romost :
Le chef-lieu de la Glâne compte chaque jour un ou deux grippés de plus. Mardi, la cloche de l'agonie annonçait le décès d'une jeune femme, Mme Peissard, facteur, qui laisse deux petits enfants.

On a enregistré dans le canton, durant la semaine dernière, 2234 cas de grippe, dont 204 graves, suivis de 37 décès. La semaine précédente, il y avait eu 2176 cas, dont 206 graves, et 38 décès.

La mobilisation. — Nous n'avons pas lieu de nous réjouir de la cessation des hostilités, puisque, grâce à la faiblesse des autorités, nous nous voyons obligés de mobiliser une partie de notre armée, non point pour sauvegarder notre neutralité, pour veiller à nos frontières, mais pour nous sauver de l'ennemi intérieur, pour museler le loup introduit dans la bergerie. On craint des troubles fomentés par les léningistes dont la présence en Suisse a souvent été signalée à l'attention des autorités, mais qui a été témérairement tolérée par elles. Les millions volés en Russie et apportés en Suisse commencent leur œuvre. Heureusement le peuple veille; et le peuple a confiance en son armée qui saura rétablir l'ordre et maintenir la tranquillité.

Le Club des échecs de Bulle a repris son activité. Les personnes désireuses de participer à ses réunions sont priées de se présenter le samedi

mes entrées au Palais.

— Nest-ce que cela! Nous y remédierons, Vous êtes noble, et hier encore, vous serviez comme capitaine. Demain, vous recevrez un brevet de gentilhomme de la Chambre.

— Alors tout ira bien.

— Voilà qui est convenu. De la discrétion et de l'habileté, et vous réussirez.

— Vous pouvez compter, madame, que je ferai tout au monde pour cela.

— Alors, et ce sera bientôt, nous verrons à nous occuper de Marmont.

Saint-Aubin se retira, et dès le lendemain, le chevalier, qui avait reçu un brevet de gentilhomme de la Chambre, commençait son travail de surveillance.

Bien pourvu d'or, il organisa autour de Mme Scarron un véritable service d'espionnage.

Grâce à des domestiques achetés à propos et à des servantes gagées par lui, Saint-Aubin réussit à savoir, heure par heure, ce que faisait l'ennemie de Mme la surintendante.

Ainsi tenue au courant, Mme de Montespan put parer à temps les coups qu'on lui portait, et même souvent les prévenir.

Elle ne tarda pas à ressaisir la faveur royale.

Un tel résultat quelque peu inattendu eut le don d'étonner la cour et surtout l'entourage de Mme Scarron.

(A suivre.)

soir dès 8 h., à son local, Café du Tonnelier, 1^{er} étage.

Madame Xavier TREYER, née Vuillez, à Bulle;

Le Docteur et Madame Adolphe TREYER et leurs enfants: Jean, Henri, Pierre, André et Anne-Marie à Fribourg;

Madame et le Dr GOUHAZ TREYER, à Bulle;

Révérende Sœur Marie-Alphonse, au couvent des Dames Ursulines, à Fribourg;

Les familles TREYER et STUTZ en Argovie;

Les familles DELALOYE et DALLÈVES-DELAJOYE, à Sion et Ardon;

Les familles VUILLEZ et BONVET au Biot (Hte-Savoie);

Ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

MONSIEUR

Xavier TREYER

leur très cher époux, père, grand père, beau-père, oncle, grand-oncle et cousin, décédé pieusement à Bulle, après une longue maladie, à l'âge de 83 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement a eu lieu à Bulle, le 7 novembre, à 9 1/2 heures.

Priez pour lui.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame Veuve Catherine STÄMPFLI, à La Tour-de-Trême, et ses enfants Catherine, Arnold, Fritz et Hans, ainsi que les parents alliés, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur regrettée fille, sœur, cousine et parente

Madame Veuve

Elisabeth Déon-Stämpfli

décédée à Paris, dans sa 27^{me} année, après une courte maladie.

R. I. P.

Monsieur et Madame CARELLI et leurs enfants, à Bulle, vivement touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de la mort au front de leur cher

Ferdinand

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur cruelle épreuve et en particulier M. le Directeur et la Société de jeunes gens La Persévérance, ainsi que les Sociétés française et italienne.

Monsieur Philippe DUBAS et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

Les familles REMY et LITZISTORF, à Charmey, ainsi que les familles alliées, remercient sincèrement les sociétés et les nombreuses personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Monsieur Joseph POCHON et ses enfants, à Bulle, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver. [2108]

Invitation

à l'usage des Tablettes Gaba! Elles vous préservent de la grippe et vous guérissent de la toux, de l'enrouement, des maux de gorge.

Ces tablettes Wybert, fabriquées autrefois par la pharmacie d'or à Bâle, sont en vente partout dans les boîtes bleues portant la marque

GABA
Gaba ci-dessus, au prix fr. 1.75. Attention! Se méfier des contrefaçons.

Mises à disposition

Pour cause de cessation publiques, le mardi 12 novembre, à la ferme de Rosière, tantes ou fraîches vèlées, de nisses de 2 ans ayant été a 14 mois, 1 taurillon de 10 mois, 5 chevaux dont 3 de p 1 cheval de 12 ans, 2 juments portant et 1 pouliche de 7 ans, une nichée de porcs de 7 semaines de choux-raves. Bétail pie avant les mises.

Payement comptant. 6627 Les

Vente par soumission

La Commune de Villars-Bellerive de soumission environ 100 billes préparés en Biffard, prix du m³ seront déposés jeudi 14 novembre prochain. Pour voir les bois, le position des amateurs le lundi 13 novembre, au chalet des Bellerives, Villarsbeney, le 27 octobre 2025

CABINET H. DOUSSIER

Téléphone 42 B
Laboratoire spécial
Dentier avec plaque incassable
Spécialité de travaux Couronnes. — Travaux à port CHATEL-ST-DEMENTIN

Vente de matériel agricole

Les soussignés exposent et vendent prochain, dès les 9 h. à Bulle:
70 voitures et traîneaux
maïs et colliers de charrois
camions, chars de camp
saisses à gravier, luges
cache colliers, arches à avoine
de mouton, grétoières, falots,
dont le détail serait trop long.
Tout ce matériel est en par-

Le Cabinet B. PÉREZ

Dentiste
est transféré au Bâtiment (Hôtel Moderne). Consultations de 8 h. à 12 h.

Vu les prix il est avantageux de demander n...
Maison
ROD. HIRT

Goudron Burna

Location

S'adresser Agence Immobilière bourgeoise S. A., 79, rue de la Gare, 2025
Téléph. 4.33.

Mises de bétail.

Pour cause de cessation de bail, il sera exposé en mise publiques, le **mardi 12 novembre, dès 9 1/2 h. du matin, à la ferme de Rosière, Grolley**, 23 mères-vaches portantes ou fraîches vélées, dont une pour la boucherie, 10 génisses de 2 ans ayant été alpées dont 6 portantes, 1 bœuf de 14 mois, 1 taurillon de 10 mois, 10 génisses de 6 mois à 1 année, 5 chevaux dont 3 de piquet, soit 1 jument hors d'âge, 1 cheval de 12 ans, 2 juments de 7 ans dont 1 poulinière et portante et 1 pouliche de 20 mois. Il sera en outre exposé une nichée de porcs de 7 semaines et environ 10 mille kg. de choux-raves. Bétail pie-rouge. Les conditions seront lues avant les mises.

Payement comptant.
6627 Les exposants : L'Hoirie Grivel.

Vente de bois par soumission.

La Commune de Villarbeney met en vente par voie de soumission environ **150 m³ billons et 10 m³ billes** préparés en Biffé. Les soumissions indiquant le prix du m³ seront déposées auprès de M. le Syndic jusqu'au **jeudi 14 novembre prochain**, à 6 heures du soir.

Pour voir les bois, le forestier communal sera à la disposition des amateurs le **lundi 11 novembre prochain**.
Départ du chalet des Baulmes à 2 heures.

Villarbeney, le 27 octobre 1918.

2025

Par ordre : *Le Secrétaire.*

CABINET DENTAIRE H. DOUSSE, Chirurgien - dentiste

Téléphone 42 **BULLE** Avenue de la Gare
Laboratoire spécial de prothèse moderne.
Dentier avec plaque incassable, aluminium, celluloid, caoutchouc.
Spécialité de travaux en or coulé ou estampé.
Couronnes. — Travaux à pont. — Dents à pivots — Redressement.
CHATEL-ST-DENIS, Avenue de la Gare
chaque lundi.

Vente de matériel d'un train de voiturier.

Les soussignés exposent en mise publique le **jeudi 14 novembre prochain, dès les 9 h. du matin, au Marché-Couvert, à Bulle** :

70 voitures et traîneaux de luxe et ordinaires, 50 harnais et colliers de charrois, selles et brides, déménageuse, camions, chars de campagne à 1 et 2 chevaux, tombereaux, caisses à gravier, luges et chenquets, hache paille, fancheuse, cache-colliers, arches à avoine, bâches, couvertures, fourrures et peaux de mouton, grelotières, falots, chaînes, erics et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long.

Tout ce matériel est en parfait état d'entretien.

C. Bucher. E. Krieger.

Le Cabinet dentaire B. PÉGAITAZ

Dentiste diplômé fédéral **BULLE**

est transféré au Bâtiment de la Banque de l'Etat (Hôtel Moderne).

Consultations de 9 h. à 5 h. — Téléphone 113.

Vu les prix élevés des chaussures, il est avantageux pour vous de demander notre catalogue illustré

Maison de chaussures : **ROD. HIRT & FILS, Lenzbourg**

Goudron Burnand

extrait du meilleur pin de Norvège
30 ans de succès contre Rhumes, Catarrhes, Toux, Bronchites.

Location de domaines.

S'adresser Agence Immobilière et commerciale Fribourgeoise S. A., 79, rue du Pont suspendu, Fribourg.
Téléph. 4.33.

LOCATION DE MONTAGNE

Par voie de soumission, l'Institut Duvillard, à Epagny, expose en location la montagne dite « Les Reybes », estivage de 30 poses environ, rière la commune d'Enney.

Adresser les offres au **Gérant Auguste Barras, Agence agricole, à Bulle** d'ici au **15 novembre**, sous pli cacheté, avec la suscription « Location des Reybes ».

Schæffer frères

Varis, 29, Fribourg, Tél. 6.55

Chauffage central

Installations sanitaires.

Dépôt de bière

est à remettre dans localité du canton de Vand. Rayon important. Serait éventuellement à remettre avec le dépôt bon

Café-Brasserie Restaurant.

Ecrire sous chiffres P 2933 M **Publicitas S. A., Lausanne.**

A vendre

à consommer sur place 4 à 5000 pieds de

foin et regain

1^{re} qualité.

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous P. 2088 B.

On demande

pour entrée du 15 au 20 crt., une

bonne

à tout faire sachant cuire, pour ménage soigné.

S'adresser à **Mme Ernest Castella, Bulle**. 2079

On donnerait en hivernage

une taure de trois ans, vélant le 1^{er} décembre.

S'adresser sous chiffre P 2091 B. à **Publicitas S. A., Bulle.**

JEUNE FILLE cherche place

dans un petit ménage de la ville.

S'adresser à **Publicitas, S. A., Bulle**, sous P. 2094 B.

VENTE de BOIS

La Commune de **LESSOC** exposera en vente, par voie de mises publiques qui auront lieu **lundi 18 courant, à 1 heure, à Pauberge communale**, environ 100 mètres cubes de bois abattu par le vent ou dépérissant, situé dans les différentes forêts communales.

Pour voir les bois le forestier communal sera à la disposition des visiteurs les **15 et 16 courant et le matin de la mise**, dès 8 heures. [2096] Lessoc, le 2 novembre 1918.

Le Secrétariat communal.

On prendrait une bonne vache

en hivernage, chez **Joseph Pugin, Sur Ville, à Echarlens.**

A la même adresse, à vendre **100 fagots.**

Livraison de bétail pour l'armée.

Lundi 11 novembre, à 9 h. matin, à Bulle ;
à 1 h. ap.-midi, à Châtel-St-Denis.

Mises publiques.

Pour cause de départ, le soussigné vendra en mises publiques, **lundi le 11 novembre, dès 2 h. du jour, à l'Hôtel de Ville de La Tour** :
Maison d'habitation comprenant 2 logements, un grand jardin et fontaine à l'abri. Très belle situation.

L'exposant : **COBBOUD Alfred.**

Mises de bois de feu.

Mercredi 20 novembre 1918, dès les 9 heures du matin, le Conseil communal de **Pont-en-Ogoz** fera vendre, en mises publiques, 29 moutons de sapin dans la forêt de l'Etruz.

Pont-en-Ogoz, le 6 novembre 1918.
2114 Par ordre : *Le Secrétaire.*

PRÉSURE

en poudre

première qualité.
Boîte en fer blanc de 50 gr. net fr. 4 50 ; de 100 gr. net fr. 9.—.
Rabais pour grandes quantités.
A. ROMIO, négociant Bellinzona.

On achèterait

quelques billes de chêne.

S'adresser à **M. Mivroz, charbon, Bulle**. 2118

On demande une jeune fille

de religion catholique, propre et active, dans un petit hôtel, pour les travaux du ménage et aider au café. 2112

Bon traitement et bon gage assurés, suivant capacités.
S'adresser : **A. Audergon-Sues, Hôtel de la Gare, Col-des-Roches (St. Nenchâtel).**

Mises publiques.

Jendi 14 novembre, dès les 2 1/2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de La Tour, le soussigné exposera en vente, en mise publique, les immeubles suivants, situés à La Tour-de-Trême :

1. Une maison d'habitation, avec petite grange, écurie, jardin et verger.
2. Un plantage.
3. Une parcelle de terre, contenant 1 1/2 pose, dit le Cont-travaux.

Les mises auront lieu, en bloc et séparément, en 3 lots.

Pour renseignements, s'adresser à **Séraphin Dupaquier, La Tour.**

On demande servante de campagne.

pour le 1^{er} décembre, une bonne
S'adresser sous chiffres P 2113 B à **Publicitas S. A., Bulle.**

On demande à acheter chien de chasse

franc de renard et chevreuil. On payera un très gros prix. Faire offres sous chiffres P. 52202 V., **Publicitas S. A., Vevey.**

ATTENTION

Suis acheteur de toute quantité de bois en grume, moules, fagots. Offres sous P 6567 F. à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Le 15 novembre 1918

tout le monde aura une bonne occasion d'acquérir, moyennant la petite dépense de 5 francs,

6 obligations suisses à primes,

garanties par l'Etat et offrant de chances de

fr. 25,000.—

„ 20,000.—

„ 18,000.—

„ 14,000.—

etc.

Il sera remboursé fr. 173.— au minimum. 18 tirages par an.
Demandez s. v. p. notre nouveau prospectus détaillé. [158]

K. Ochsner, Bâle

Banque pour obligations à primes.

Employé cherche à Bulle ou environs un

petit appartement

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous chiffre P. 2078 B.

Deux frères agriculteurs achèteraient un

joli domaine

d'une cinquantaine de poses dans **Vevey** ou **Gruyère**. Offres de suite sous P. 6569 F. à **Publicitas S. A., Fribourg.**

On mettrait en hivernage

une vache

bonne laitière, portante pour fin janvier. — A la même adresse

à vendre

une vache portante.
S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous P 2010 B.

Offre d'emploi.

La **SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE BULLE** engagerait **un ouvrier**

consciencieux pour le service de l'usine et du barrage, à **Charmey**. [2111]

Bon salaire. Travail assuré.
Adresser offres à la **Direction de la Société, à Bulle.**

On donnerait

à descendre 100 stères bois de moules et 1600 fagots, depuis les Fénilletts jusqu'à **Pran-Bon** (commune de Villarvolard). S'adresser à **Auguste Morand, forestier, Broc.**

A VENDRE

une belle jeune truie portante.
S'adresser à **Publicitas S. A., BULLE**, sous P. 2103 B.

Bulle, pharmacie d'office

Dimanche 10 novembre
Pharmacie GAVIN

PAPETERIE

Malgré la hausse énorme dans les Papiers, nous avons pu réaliser de grands achats à des prix relativement TRÈS AVANTAGEUX. Nous mettons en Vente dès ce jour des Centaines de POCHETTES et BOITES de PAPETERIE.

Papeterie „Liberty“ la boîte 90 ct. contenant 25 enveloppes et 25 feuilles.

Papeterie „Anno Domini“ 1.75 contenant 25 enveloppes et 25 feuilles de papier bonne qualité, glacé.

Papeterie „Nelly“ 1.90 contenant 25 enveloppes doublées bleu et 25 feuilles de papier réglé.

Papeterie „Aiglon“ très avantageux 2.90 contenant 50 enveloppes doublées et 50 feuilles de papier réglé et glacé.

Papeterie „Alexandra“ 2.75 contenant 50 enveloppes, 50 feuilles de papier et 20 cartes, en gris et crème, très bonne qualité de papier.

Papeterie „Graciosa“ 3.50 contenant 20 enveloppes doublées et 20 feuilles de papier. Qualité „Papier Toile extra“.

Papeterie „Comtesse“ 3.75 contenant 25 enveloppes doublées, format moderne, et 25 feuilles de papier.

Papeterie „Lenz“ 2.45 contenant 25 enveloppes doublées, format moderne, et 25 feuilles de papier réglé, jolie qualité.

Papeterie „Suisse“ 2.45 contenant 25 enveloppes doublées et 25 feuilles de papier en toile, en différentes couleurs.

Pochettes „Régences“ Papier toile et enveloppes doublées se fait en différentes teintes, 25 enveloppes et 25 feuilles Fr. 2.75	Pochettes Réclame „La Pochette des Poilus“ 20 enveloppes et 20 feuilles, Enveloppes double face, la Pochette Fr. 65ct.	Pochettes „Chillon“ 20 feuilles Papier billet réglé et 20 enveloppes double face, belle qualité la Pochette 95ct.
Papier billet qualité courante réglé le paquet de 100 feuilles 95ct.	Blocs „Régence“ de 100 feuilles, Papier toile Linen le Bloc 2.75	Enveloppes blanches qualité courante et double le paquet de 25 pièces 75, 55, 40ct.

Cette Vente est à titre de Réclame et les Prix mentionnés ci-haut ne seront maintenus que pendant le mois de Novembre ; meilleure occasion pour les fêtes.

AU LOUVRE BULLE

MAGASIN DE CHAUSSURES
Uve Sottas-Thalmann, Bulle
 Maison Barras, en face du Cheval-Blanc.

Toujours grand choix de chaussures en tous genres, fines et ordinaires, pour Messieurs, Dames et Enfants. Egalement grand choix de chaussures fortes pour la campagne. Malgré la forte hausse, les chaussures sont toujours à des prix sans concurrence. Marchandises de 1^{er} choix. — Maison de confiance.

DRAINAGES

Grand choix de drains, tuyaux, à des conditions avantageuses, chez E. GLASSON & Cie., BULLE, Palézieux, La Verrerie, Vaulruz et Château-d'Oex.

Domaine à vendre.

A vendre, à Marly, un domaine de 38 poses, en un seul mas, grange à pont, 2 creux à purin, 60,000 litres, eau intarrissable. S'adresser sous P. 6304 F. à Publicitas S. A., Fribourg.

Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce vitrages, brise-bise, Plumetis, Broderies pour linge, etc. Echantillons par retour du courrier.

H. METTLER, Hérisau.
 Fabriq. spéciale de rideaux brodés.

VINS
 rouges et blancs
 aux prix les plus bas du jour.

On prête les fûts.

Se recommande

F. RIBES, BULLE

A vendre fagots

de foyard, de sapin, écorces, bois de sapin pour potager, rendu sec à domicile. S'adresser à François Pugin, Corbières.

Bureau fiduciaire LOUIS RENEVEY

Docteur en droit et licencié ès-sciences commerciales
 Pont-Suspendu 79. — Téléph. 4.33

Compte de chèques N 11a 278

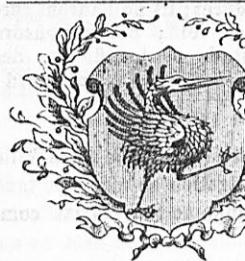
FRIBOURG

Consultations et expertises commerciales et financières. — Conseils juridiques sur toutes les difficultés courantes. — Gérances de capitaux et de tous biens meubles et immeubles — Prête. — Renseignements et recours en matière d'impôts. — Recouvrements avec le minimum de frais. — Représentation dans poursuites, faillites et concordats. — Constitution de tribunaux arbitraux et solution à l'amiable de tous litiges. — Sauvegarde de droits successoraux en Suisse et à l'étranger. — Testaments. — Exécution testamentaire. — Etablissement et révision de comptabilités, inventaires et bilans. — Constitution, administration, liquidation et représentation de sociétés et maisons commerciales en Suisse et à l'étranger. — Représentations commerciales. — Organisation d'entreprises commerciales et industrielles. — Conseils en matière d'assurances-vie, accidents, maladie, et contre dégâts. — Dis-cré-tion absolue.

Nous achetons
 aux plus hauts prix

cuirs et peaux bruts.

E. GLASSON & Cie., BULLE.



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » 6 mois » 2 50
 Étranger . . 1 an » 9 50
 » 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

L'Allemagne à L'abdication du

Il y a quatre ans et de l'écho des voix des millions et d'enfants qui allaient vers et orphelins, la Grande l'anathème contre les autels sables de la guerre; elle particulièrement l'empereur dont la responsabilité des premières hostilités. Nous ne pensions pas que nous fussions d'ores et sur les instincts brutaux de la Belgique, nous pas non plus qu'elle serait.

Mais en aucun moment instants les plus critiques battaient en retraite, où étaient aux portes de nous n'avons ressenti la faillite dans notre esprit nous n'avons perdu la plus absolue que nous espérons le triomphe de la justice. Et cette confiance, nous lorsque, il y a plus de nous rappelions que Sedan le tombeau du second empereur formidable que l'orgueil avait érigé sur la terre.

Or, le Sedan allemand La ville de Sedan est aux Alliés qui occupent la ligne allemande vers Metz. Le mande du nord ne dispose se retirer au delà du Rhin, que de Namur et Liège, ment insuffisante pour aussi formidable masse de matériel.

Acculées aux défilés belges, les troupes allemandes plus qu'une ressource, qui équivaudrait à un complet et irrémédiable.

L'Allemagne connaît la préme humiliation de des au généralissime des armées. Des plénipotentiaires sont présentés au Grand général français, où le maréchal leur a donné connaissance des conditions de l'armistice. Un envoyé à Spa pour porter le général allemand le texte des conditions. Remarquons à ce